



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-02-292**

Objet : Affaires juridiques Election des vice-présidents du PÉTR Vidourle Camargue

Séance du 12 février 2018

Date de convocation : 01 février 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 53

Membres votants présents : 41

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Mme MARQUIER à M. ANDRIUZZI, M. LAURIE à M. CAMPOS)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 2 (M. BERNARD à M. CRAUSTE, M. DENAT à Mme GUYOT)

Procuration non retenue : M. MAUMEJEAN à Mme NEPOTY (Mme NEPOTY est la suppléante de M. MAUMEJEAN)

Nombre total de voix : 43

Le quorum est atteint : 41/44

Membres présents sans voix délibérative : 12

L'an deux mille dix-huit, le douze février, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Rodolphe RUBIO, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Robert MONNIER, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS (procuration de M. LAURIE), Marie José DOUTRES, Jean François SERRANO, Valérie COSTE, Françoise ARRAZAT, Brigitte MIRANDE,

Suppléants sans voix délibérative : Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Marie PASQUET, Françoise DAVENEL, Alain REBOUL, Agnès NECTOUX, Isabelle DEBRIE, Daniel JULIEN, Michel FEBRER,

Présence de : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL (Pays de Lunel),

Absents excusés :

Marc JOLIVET, Gérard DUPLAN, Freddy CERDA, Cécile MARQUIER, Daniel DUMAS GUILLOUX, Sonia AUBRY, Maryse GIANNACCINI,

Fondements juridiques :

Vu l'arrêté préfectoral n°20172612-B3-005, en date du 26 décembre 2017, portant transformation du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au 26 décembre 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10

Vu les statuts du PETR et notamment l'article 5 : Le Président et le Bureau.

Vu la délibération du comité syndical du 19/01/2018 n°2018-01-291

Exposé :

Il doit être procédé à l'élection des 7 vice-présidents du PETR constituant le Bureau du PETR.

Conformément aux dispositions du CGCT les vice-présidents sont élus au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les 7 vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal;

A l'issue de ce vote, l'ensemble des sièges de vice-présidents est pourvu. Le Bureau du PETR est donc constitué.

Il est proposé au Comité syndical :

- **De procéder** à l'élection des 7 vice-présidents
- **De constater** les résultats du scrutin comme présentés en annexe
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul

ANNEXE ELECTION DES VICE-PRESIDENTS : Résultats du scrutin

Election du 1^{er} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. M. Jean Baptiste ESTEVE est candidat.

Il n'y a pas d'autre postulant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 12
Suffrages exprimés : 31
Vote contre : 0

M. Jean Baptiste ESTEVE est élu 1^{er} Vice-président avec 31 voix.

Election du 2^{ème} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. M. Jean Paul FRANC est candidat.

Il n'y a pas d'autre postulant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Vote contre : 5

M. Jean Paul FRANC est élu 2^{ème} Vice-président avec 37 voix.

Election du 3^{ème} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. M. Laurent PELISSIER est candidat.

Il n'y a pas d'autre postulant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Vote contre : 11

M. Laurent PELISSIER est élu 3^{ème} Vice-président avec 31 voix.

Election du 4^{ème} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. M. Robert CRAUSE est candidat.

Il n'y a pas d'autre postulant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Vote contre : 6

M. Robert CRAUSE est élu 4^{ème} Vice-président avec 36 voix.

Election du 5^{ème} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. Mme Véronique MARTIN est candidate.

Il n'y a pas d'autre postulant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Vote contre : 2

Mme Véronique MARTIN est élue 5^{ème} Vice-présidente avec 40 voix.

Election du 6^{ème} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. M. Jacky REY est candidat.
Il n'y a pas d'autre postulant.
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Vote contre : 4

M. Jacky REY est élu 6^{ème} Vice-président avec 38 voix.

Election du 7^{ème} Vice-président :

Il est fait appel à candidature. M. André BRUNDU est candidat.
Il n'y a pas d'autre postulant.
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 43
Bulletins Blanc ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 42
Vote contre : 3

M. André BRUNDU est élu 7^{ème} Vice-président avec 39 voix.